

NOM de l'école
CHEVANCE
12 rue de la Garenne
77450 ISLES-Lès-Villenoy

Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2025 / 2026

Tél 01/60/04/43/85 Fax Courriel Ce.077 0523a@ac-creteil.fr		☐ Maternelle ☐ Elémentaire ☒ Primaire	☒ 1 ^{er} trimestre ☐ 2 ^{ème} trimestre ☐ 3 ^{ème} trimestre ☐ extraordinaire	Date Le 07/11/2025 De 18 H00 à 20H00
Directeur/trice	☐ ROSA ANA			
IEN ou son représentant	☐			
Enseignant(e)s de l'école	☐ Mme BORDEAUX Emilie ☐ Mme FRAPPIER Marion ☐ Mme MELET Bertille ☐ Mme BES Lucille ☐ Mme COPPE Olivia ☐ M. LOPES FERREIRA David ☐ M. RODRIGUES Julien ☐ ☐		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Membres du RASED	☐		☐	
DDEN	☐			
Parents élus	☐ Mme FAUCQUEUR Sabrina ☐ Mme DI MANNO Anaëlle ☐ Mme GAGNANT Eloïse ☐ M. PEIXOTO Manuel ☐ Mme FERET Priscillia ☐ M. WEISDORF Pierre ☐ ☐ ☐ ☐		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Le maire ou son représentant	☐ M. HERVIER			
Conseiller municipal	☐			
Autres membres invités	☐ ☐		☐ ☐	
Absent(es) ☐ ☐	Absent(es) excusé(es) ☐ Mme RAVEAU ☐		☐ ☐	

Président(e) de séance : Mme ROSA	Secrétaire de séance : Mme FRAPPIER
--------------------------------------	--

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

- Les membres du conseil d'école sont : la Mairie, les représentants des parents d'élèves et les enseignants. Il est obligatoire de respecter la parité entre les parents et les enseignants. Les parents en plus devront s'abstenir en cas de vote lors du conseil.
- La réunion a pour objectif de traiter les questions relatives à l'école. Les questions d'ordre pédagogique et les interrogations personnelles ne sont pas abordées. Les questions relatives au centre de loisirs doivent être adressées à la directrice du centre de loisirs ou à Monsieur le Maire, en prenant rendez-vous directement auprès d'eux.
- Le règlement intérieur est voté.
- Le projet d'école choisi par les enseignants est explicité aux parents

2. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de chaque école est établi en fonction du règlement type départemental. Il est donné à chaque famille en début d'année.

Rappel de quelques points importants

Lors des réunions parents / enseignants nous rappelons annuellement l'importance de la ponctualité, et, de la gêne occasionnée le cas échéant.

ACCUEILS :

- Par la porte d'entrée de l'école : 8h20-8h30 : toutes les classes

Accueil entre 13h20-13h30 aux mêmes entrées pour les mêmes classes.

SORTIES :

- Par la porte de l'école à 11h30 pour toutes les classes
- Par la porte de l'école à 16h30 pour les trois classes de maternelle et les classes de Mme COPPE CM1/CM2 et de Mme BES CE2/CM1
- Par la porte de la cantine à 16h30 pour la classe de Mme MELET CP/CE1 et la classe de Mme ROSA CP.

Retards et absences : obligation de la directrice de signaler les enfants sujets à l'absentéisme auprès de l'inspection académique au bout de 5 demi-journées d'absences non justifiées, ou, avec motifs non valables. Les absences doivent être justifiées par un courrier écrit et transmis dans la pochette de liaison de l'enfant. Il est nécessaire que l'appel des parents se fasse au bout de la 1^{ère} journée.

Certificat de radiation : pour l'obtenir il faut une demande écrite signée des deux parents.

Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement scolaire et de laisser circuler des animaux.

Les objets connectés sont interdits à l'école et les téléphones portables doivent être éteints à l'école.

3. Elections des représentants de parents d'élèves

Cette année, le taux de participation aux élections a été de 48,98%. Sur 196 inscrits, il y a eu 96 votants.

4. Evaluation d'école

Comme je vous l'avais annoncé au dernier conseil d'école en juin 2025 et lors de chaque réunion de rentrée en septembre, l'école entre dans le dispositif Évaluation d'école.

La finalité de cette évaluation : améliorer la qualité du service public de l'éducation et de la vie dans l'école. L'évaluation d'école n'est ni un contrôle, ni une évaluation des personnes, ni un classement des écoles (il faut entendre évaluation=donner de la valeur à)

L'évaluation d'école est un processus qui se fait en 2 temps :

- Une auto-évaluation qui mobilise l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, parents, AESH, périscolaire...) et interroge sur 4 domaines (apprentissages et parcours des élèves, vie de l'élève et climat scolaire, fonctionnement et stratégie, environnement institutionnel et partenarial). Pour cela, une consultation des élèves (CM1 et CM2) ainsi que des différents partenaires a été effectuée pendant les vacances de la Toussaint et cette semaine (sous forme de questionnaire).
- Une évaluation externe : des évaluateurs externes viennent passer une journée (voire 2 si nécessaire), expertisent les différentes pièces du dossier et échangent avec l'ensemble des acteurs.

A l'issue de cette évaluation, le projet d'école sera amendé grâce aux préconisations du rapport des évaluateurs externes.

Pour rappel, les évaluateurs externes sont des inspecteurs de l'EN, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'autres circonscriptions.

Comme annoncé lors du dernier Conseil d'école et lors des réunions de rentrée, la mairie, les parents, les représentants de parents d'élèves élus, les élèves de CM1 et CM2, les Atsems, le périscolaire... ont été destinataires d'un questionnaire pendant les vacances de Toussaint, questionnaire qui portait sur les 4 domaines.

Au niveau des parents de l'école, il y a eu 37 réponses / 200 parents.

Il y a eu 2 parents élus sur 8 qui ont répondu au questionnaire spécifique envoyé aux représentants des parents d'élèves élus et 2 membres de la mairie ont participé en répondant au questionnaire mairie.

5. Sécurité et hygiène :

Sécurité : Plan Vigipirate urgence attentat en vigueur. Contrôle visuel des sacs. Interdiction de pénétrer dans les locaux à toute personne non autorisée. Les portes doivent être fermées à clé pendant les heures d'école. Il est interdit de pénétrer dans l'école après 16h30 sauf pour les enfants inscrits au centre de loisirs ou à l'étude ou au PACTE. L'accès à l'étage est interdit après les heures de classe pour les parents et les enfants sauf pour les enfants de l'étude et du PACTE.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) risques majeurs :

Les écoles sont confrontées à des risques d'origine naturelle (inondation, tempête, séisme...), technologique (nuage toxique, ...) ou à des situations d'urgences particulières (intrusion, attentats, ...). Le PPMS doit permettre de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves. Il y aura un exercice dans le cadre de ce PPMS au cours du 1^{er} trimestre.

PPMSA (attentat) :

Suite aux différents évènements, il a été demandé aux écoles de faire des exercices de sécurité pour faire acquérir aux personnels et aux enfants les bons réflexes en cas d'urgence. L'équipe enseignante et les enfants ont réalisé un exercice alerte attentat avant le 10 octobre. Les parents ont été informés du jour de l'exercice. Tout s'est bien passé. L'exercice a duré 15 minutes. Le scénario a été imposé. M. Le maire, M. Renier, trois parents d'élèves élus, deux employés communaux et un gendarme ont participé à cet exercice. Les élèves et les enseignants se sont mis à l'abri dans leur classe.

Lors du bilan de l'exercice, les observateurs ont constaté que l'exercice s'était bien passé mais plusieurs suggestions ont été formulées pour améliorer la sécurité des adultes et des élèves :

- Occulter toutes les fenêtres
- Installer un visiophone

- Installer une alarme PPMSA qui pourrait être déclenchée à plusieurs endroits de l'école en cas d'intrusion. Le dispositif est distinct de l'alarme incendie

Exercices incendie :

Il y a eu un exercice incendie fin septembre. Tout s'est bien passé. Les enfants et les enseignants étaient avertis. Il y aura au moins un autre exercice au cours de l'année scolaire.

6. Présentation des orientations du projet d'école :

Le nouveau projet d'école pour 2022-2025 a été rédigé et validé en juin 2022. Les 3 orientations que nous avons choisies sont les suivantes :

- Améliorer le savoir lire en travaillant la lecture à haute voix et la compréhension de textes lus et entendus
- Améliorer les compétences des élèves en résolution problèmes
- L'EPS : le savoir rouler

Un nouveau projet d'école sera rédigé à la suite de l'évaluation d'école.

7. Lutte contre le harcèlement :

Définir le harcèlement : Il s'agit d'un ensemble de **violences répétées** qui peuvent être physiques, verbales ou psychologiques. A l'école, il est le fait d'un ou de plusieurs élèves envers un autre qui ne peut pas se défendre. Ce rapport de force et de domination peut conduire à **l'isolement de la victime**.

pHARe : C'est un **plan national de prévention du harcèlement** à destination des établissements scolaires. Il est généralisé à toutes les écoles et à tous les collèges **depuis la rentrée 2021** et a été étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

→ C'est un **renforcement des moyens pour prévenir du harcèlement** dans les écoles.

Il a plusieurs objectifs :

1/Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement (prévention)

- Séances d'EMC dans les classes par les enseignants
- Intervention des psychologues de l'Education nationale dans les classes sur demande des équipes
- Intervention des enseignants ressources chargés des difficultés de comportement (ERDC) dans les classes pour des séances dédiées selon un planning établi par la circonscription
- Sensibilisation des parents

2/Former une communauté protectrice de **professionnels**

Une équipe de professionnels de l'éducation nationale a reçu une formation pour intervenir sur les situations de harcèlement et constitue la cellule pHARe.

Les directeurs d'école et les enseignants ont été formés ou le seront en 2024/2025 de manière à pouvoir intervenir dans leur école.

3/Intervenir efficacement dès qu'une situation de harcèlement est signalée (avérée ou non). La méthode utilisée est **la méthode de la préoccupation partagée (MPP)**.

→ **Le but :** faire cesser rapidement une situation d'intimidation et permettre à la cible (victime) de se sentir mieux (les premiers effets se voient rapidement, mais il faut parfois compter un délai de 2 à 3 semaines environ pour ressentir une réelle amélioration). On recherche une résolution pacifique des situations de conflits, dans le but d'améliorer les relations entre élèves. Il s'agit d'une méthode éducative.

→ Les moyens :

- La méthode s'utilise en équipe

- Elle s'appuie sur des entretiens **individuels** courts (3 minutes environ)
- Elle suit une stratégie et une méthodologie prédéfinies
- Elle est non blâmante (pour éviter les représailles), non culpabilisante. C'est la caractéristique principale de la méthode : nous souhaitons partager avec les élèves intimidateurs ou témoins une grande préoccupation à l'égard de l'élève cible. Les élèves deviennent acteurs de la résolution de la situation.
- Elle permet aux élèves de changer de posture
- Elle utilise et renverse l'effet de groupe

→ Déroulement :

- a) Une situation est signalée.
- b) Le directeur informe la cellule et s'entretient avec l'élève cible (victime) sans limite de temps, en prenant appui sur un document reçu en formation.
- c) La cellule intervient et s'entretient avec les intimidateurs présumés et témoins (entretiens courts).
- d) 2^{èmes} entretiens quelques jours après et entretiens réguliers avec la cible seulement sur une durée de 15 jours.

→ Précisions :

Il s'agit d'entretiens individuels. Les enfants ne sont pas interrogés ni entendus, on s'entretient avec.

Les entretiens sont les mêmes pour tous les enfants (sauf la cible). Aucun n'est incriminé et tous ont une part à jouer dans la résolution du problème.

Les questions sont prédéfinies.

L'autorisation des parents n'est pas requise.

Les familles ne sont pas informées au préalable (pour créer un effet de surprise et pour ne pas anticiper ce qu'il faudrait dire) ni nécessairement après coup (sauf pour la cible).

8. Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

Il s'agit d'une aide personnalisée à destination des enfants ayant besoin de retravailler une compétence sur une période donnée (groupe de 4- 5 enfants).

Les enseignants de l'école ont décidé de proposer l'aide pédagogique complémentaire de **11h30 à 12h00 les lundis, mardis et jeudis** selon un planning prédéfini. Cette aide n'est pas obligatoire et nécessite l'accord préalable des parents. Le nombre d'élèves qui bénéficient de cette aide peut varier selon les périodes et les compétences travaillées.

Il est dommage que certains parents de maternelle refusent systématiquement les APC pour leur enfant. Nous rappelons que si cette aide est proposée c'est parce que l'élève a une ou plusieurs difficultés dans certaines compétences et que cette aide peut lui permettre de progresser. Ce n'est pas une punition.

9. Effectifs :

Année scolaire 2025/2026 :

PS/MS	PS/MS/GS	PS/MS/GS	CP	CP/CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
18	19	18	21	21	23	25

TOTAL : 55 élèves en maternelle et 90 élèves en élémentaire soit 145 élèves.

Année scolaire 2026/2027 perspectives :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
20	19	23	13	27	16	9	20

Total : 147 élèves (62 élèves en maternelle et 85 en élémentaire). En sachant que les futurs PS de l'hôtel n'apparaissent pas sur les listes ! Il y a autant d'élèves prévus l'année prochaine.

10. Décloisonnements :

BIBLIOTHEQUE :

Nous sommes allés une fois à la bibliothèque depuis le début de l'année. Nous n'avons pas pu aller à la bibliothèque en septembre. La bibliothécaire propose des dates et des créneaux après chaque venue. Les élèves ne peuvent pas emprunter de livre avec leur classe. C'est un choix pris par l'équipe enseignante dû aux pertes et aux dégradations de livres les années précédentes.

RUGBY :

Les classes de Mme COPPE CM1/CM2 et de Mme BES CE2/CM1 bénéficient de la venue d'un intervenant rugby les lundis de 9h à 10h pour la 1ère classe et de 10h15 à 11h15 pour la 2^{ème} classe du 15 septembre jusqu'au 17 novembre inclus. Un tournoi sera organisé sur le stade à Isles lès-Villenoy le lundi 8 juin 2026. Les 2 classes rencontreront les classes de l'école de Condé -Ste-Libiaire.

PISCINE :

Le créneau piscine : le jeudi et le vendredi de 14h10 à 14h50 (dans l'eau) à la piscine de Frot du 08/01/2026 au 30/01/2025. Ce sont les élèves de CE2, les CE1 et les CM2 qui iront à la piscine et les CM2. Tous les CM1 seront en classe avec Mme COPPE. Tous les CP seront en classe avec Mme ROSA. Départ en car à 13h35 pour un retour à 15h35. L'équipe enseignante remercie la Mairie pour le financement du car.

MOTRICITE :

Les enseignants de maternelle, Mme BORDEAUX, Mme FRAPPIER et M. LOPES ont commencé la motricité 3 fois par semaine.

CHORALE :

Les classes de CP, de CP/CE1, de CE2/CM1 et de CM1/CM2 vont en chorale un jeudi sur 2 de 15h45 à 16h30 dans la salle polyvalente.

11. Travaux :

Les demandes de travaux sont les suivantes :

- Alarme visuelle pour l'alerte PPMSA
- Visiophone

Où en sommes-nous des travaux de l'agrandissement de l'école et de son aménagement ?

Réponse de M. Le Maire : il y a encore quelques aménagements à prévoir. Le portail sera livré mi- novembre. Deux classes vont déménager dans le nouveau bâtiment pendant la 1ère semaine des vacances de Noël si tout va bien. La mairie a commandé du mobilier (armoires) et le mobilier des classes sera déménagé pendant les vacances de Noël.

Des parents se sont portés volontaires pour aider au déménagement. Merci à eux.

12. Coopérative :

Achats de tableaux bavards pour chaque classe et de séries de livres pour l'élémentaire pendant les vacances d'été.

Solde début septembre 2025 : 2 637, 05 euros.

Dépenses : 787,48 euros

Cotisation OCCE/ Assurance : 344,84 euros

Frais bancaires : 9,30 euros
Divers remboursements : 162,51 euros
Semaine du goût élémentaires 270, 83 euros

Recettes : 2 355 euros

- Don APIV : 1 200 euros
- Dons parents : 1 155 euros

Solde à ce jour : + 4 204,57 euros.

Les comptes de la coopérative ont été vérifiés par M. PEIXOTO et Mme FAUCQUEUR (parents d'élèves élus) au mois de septembre.

13. Sorties scolaires

Un spectacle sur le thème des contes sera offert par la coopérative de l'école le mardi 25 novembre à tous les élèves. Concernant le budget sortie, il nous restera 5 294,64 euros. J'ai demandé à la mairie s'il est possible de le reporter sur celui de l'année prochaine. M. Le Maire a refusé.

Nous essayons de garder du budget d'une année sur l'autre pour financer un éventuel projet de sortie plus important.

Nous sommes en train d'organiser une sortie pour tous les élèves de l'école qui devrait avoir lieu le mardi 16 décembre pour aller voir le cirque Rubis et son spectacle de Noël à Jablines. La sortie serait intégralement financée par le budget et gratuite pour les enfants.

Réponse mairie : M. Le maire a accepté de reporter le reste du budget sortie sur l'année 2026.

- **Nuit de la lecture : mardi 17 février 2026**
- **Randonnée vélo : 23 juin 2026**
- **Olympiades : 5 juin 2026**
- **Spectacle + kermesse : 20/06/2026 : cela dépendra de l'avenir de l'APIV**
- **Marché de Noël et Téléthon organisés par la mairie le 06 décembre 2025 : la chorale de l'école y participera.**

14. Questions des parents :

- a) « Je me permets de vous contacter suite à ma participation à l'opération annuelle « Nettoyons la Nature ». Je salue chaleureusement cette initiative que je trouve extrêmement importante pour la sensibilisation de nos enfants à l'écologie et au respect de l'environnement.

Cependant, un point d'amélioration m'a interpellé sur l'aspect environnemental de l'événement.

Lors de cette journée, chaque participant reçoit un chasuble et des gants. Malheureusement, chacun repart avec son équipement, et il est fort probable que ces affaires, notamment les chasubles, finissent rapidement à la poubelle, et que la réutilisation des gants par chaque enfant ne soit pas systématique.

Il est regrettable que cet équipement ne puisse pas resservir les années suivantes, alors même que l'objectif de l'opération est la protection de l'environnement.

- Ma question/suggestion pour le prochain Conseil d'École est la suivante : ne serait-il pas possible d'envisager de mettre en place une consigne (ou une simple demande) auprès des parents pour que :

1. Les gants et les chasubles soient rapportés à l'école après l'événement, idéalement lavés par les familles (ou gérés via une logistique simple par l'école/l'association de parents d'élèves).

2. Cet équipement soit stocké et réutilisé pour les éditions futures de "Nettoyons la Nature" et, pourquoi pas, pour d'autres projets scolaires nécessitant des gants (jardinage, petits travaux, etc.).

Une telle démarche permettrait de joindre l'acte à la parole en matière d'écologie. »

Les gants et les chasubles ont été utilisés pour les rencontres en sport, pour le vélo (manipulation des chaînes de vélo), le jardinage ou la confection de costumes. Par contre, il nous est arrivé de garder des chasubles dans des cartons pour l'année d'après mais il y a eu de la moisissure dessus d'une année sur l'autre à cause de l'humidité.

- b) Suite à l'exercice PPMS il a été vu des points d'amélioration importants, argumentés par le gendarme présent, tel que l'interphone avec visio, alarmes intrusion dans les deux structures, est ce que la mairie a pu voir le budget afin d'y répondre ?

Un devis concernant la pose d'un interphone pour l'extension de l'école et pour l'école a été reçu et signé. En ce qui concerne l'alarme PPMSA, M. Le Maire rappelle que c'est une recommandation et non une obligation. Il a reçu un devis de 17 000 euros qu'il n'a pas signé. Les parents proposent de faire jouer la concurrence et de faire faire d'autres devis.

- c) Est-ce que le contrat de la deuxième ATSEM, Nawal est reconduit ?

La deuxième ATSEM sera stagiairisée dès janvier 2026 en vue d'une titularisation.